

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**SYNDICAT MIXTE PÊCHE PLAISANCE DE CORNOUAILLE**  
**MAIRIE DE LOCTUDY**



**PORT DE PLAISANCE DE LOCTUDY**  
**2022**

**Rapport Annuel de Résultat de l'Exploitation et Analyse de la Qualité du Service**



# SOMMAIRE

## I - LE CONTEXTE

A - Caractéristiques Générales du Contrat de Délégation de Service Public

B - Caractéristiques techniques du Service Délégué

## II – LE SERVICE AUX USAGERS

A - Prestations aux usagers

B – Effectifs

C – Commerces indépendants bénéficiant d'une autorisation occupation temporaire

## III - L'ACTIVITE

A – Les éléments marquants de l'année 2022

B – Les statistiques de l'activité

## IV – LES COMPTES DE LA CONCESSION

A – Section d'exploitation

B – Section d'investissement

## V – CONCLUSION et PERSPECTIVES 2023

## **I - LE CONTEXTE**

### **A - Caractéristiques Générales du Contrat de Délégation de Service Public**

#### 1. Objet de la délégation :

La concession a pour objet l'établissement et l'exploitation d'installations portuaires de plaisance.

#### 2. Nature de la délégation :

Concession à la Commune de LOCTUDY de l'établissement et l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de PONT L ABBE, en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de LOCTUDY.

#### 3. Date de signature : 1<sup>er</sup> Aout 1989

#### 4. Date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> Aout 1989

#### 5. Echéance du contrat : 31 Juillet 2029

#### 6. Durée du contrat : 40 ans

Par avenant (N°4) au contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> avril 2016, la concession plaisance a été modifiée pour :

- Intégrer l'établissement et l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy
- Intégrer le plan d'eau et le port de Larvor

Enfin, depuis janvier 2018, le Syndicat Mixte Pêche Plaisance de Cornouaille est compétent à la place du Conseil Départemental.

### **B - Caractéristiques techniques du Service Délégué**

#### 1. Les installations et équipements portuaires

Le port de plaisance est géré par la Commune de LOCTUDY. Mis en service en Mai 1991, très bien abrité des vents de Sud, dominants dans la région, équipé de pontons sur pieux, il disposait de 410 places sur ponton et 76 sur bouée. Devant la forte demande, une extension de 175 places sur ponton a été réalisée en 1997, pour atteindre une capacité maximale de 585 places. Parfaitement balisé, son accès ne présente aucune difficulté, (carte SHOM N° 6649 – 7146)

En 1998, le bureau du port a remplacé les bungalows qui faisaient office de Capitainerie. Des espaces verts, une promenade piétonne, l'environnement naturel, permettent de flâner en regardant évoluer hérons, aigrettes garzettes, cormorans et ibis.

##### **a. Les postes à flot :**

Une mesure des alvéoles et des longueurs de catways a permis d'établir fin 2018 une répartition réelle des emplacements sur le port, par gabarit de bateaux, prenant en compte les largeurs d'alvéoles.

Suite aux travaux de renouvellement des pontons réalisés en fin d'année 2022 et restant à réaliser en 2023, des modifications ont été apportées aux caractéristiques des postes d'amarrage.

Cette répartition est dans un premier temps théorique, indiquant les capacités maximales des emplacements. Pour autant, si les emplacements sont plus spacieux, ils ne seront pas immédiatement optimisés par des bateaux les plus grands possibles, puisque les bateaux existants dans le port y sont replacés, notamment dans l'attente du remplacement total des pontons fin 2023, mais aussi des renouvellements progressifs des contrats d'amarrage.

## DEBUT 2022

Répartition réelle suite aux travaux B et C en 2021											
PONTONS		Gabarits des emplacements							Total Places		
		G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	Annuelles	Ecales	
Port sur pieux	PL			4	7	7	7			0	25
	A	2	8	4	22	18		1		15	40
	B	5	4	3	10	21	7	1		50	1
	C		4	16	32	2		1		55	
	D	2	17	29	10			1		58	1
	E	11	25	26				1		62	1
	F	39	8	1				1		48	1
	G	3	18	7	2	2		1		31	2
Extension	H	6	6	4				1		16	1
	I	13	20	2						35	
	J	18	28							46	
	K	11	28							39	
	L	23	2							25	
	M	11	1							12	
N		16	4						14	6	
<b>TOTAL Pontons</b>		<b>144</b>	<b>185</b>	<b>100</b>	<b>83</b>	<b>50</b>	<b>14</b>	<b>8</b>		<b>506</b>	<b>78</b>
									<b>584</b>		
<b>Bouées</b>		10	16	12	10	6	15			<b>61</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>154</b>	<b>201</b>	<b>112</b>	<b>93</b>	<b>56</b>	<b>29</b>	<b>8</b>		<b>567</b>	<b>86</b>
<b>653</b>											

<b>Gabarit 1</b>	inf à 6m	<b>Gabarit 5</b>	de 10,5 à 12m
<b>Gabarit 2</b>	de 6 à 7,5 m	<b>Gabarit 6</b>	de 12m à 13,5m
<b>Gabarit 3</b>	de 7,5m à 9m	<b>Gabarit 7</b>	sup à 13,5m
<b>Gabarit 4</b>	de 9m à 10,5m		

Début 2022, il existe donc **653** postes d'amarrage dont :

- **567** emplacements sur pontons :

=> **506** places réservées aux contrats annuels, en baisse car certaines places n'ont pu être affectées.

=> **78** places réservées aux escales, en hausse car réutilisation de places annuelles.

- **69** mouillages sur bouées

=> **61** places réservées aux contrats annuels en baisse car il n'y a plus de demande à l'année sur bouées pour de petites unités.

=> **8** places réservées aux escales (dont contrats mensuels et semaine), en hausse.

Il existe également **100** contrats d'AOT sur les 211 places possibles, relatives aux zones dont la gestion a été déléguée par le Conseil départemental par l'avenant N°4 au contrat de concession du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

=> 8 places sur 20 possibles sur la zone de Langoz

=> 13 places sur la zone de l'île Garo, places qui seront intégrées à la création de 60 mouillages supplémentaires dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement des mouillages lié au désensablement de l'estuaire

=> 5 sur la zone de Beg menez

=> 74 places sur le secteur de Larvor sur les 120 possibles théoriquement

### **b. Terre-plein : Aire de carénage**

350 places de parking avec une promenade piétonne paysagée avec bancs.

Une aire de carénage équipée de caniveaux et de bacs déboueurs pour la récupération des eaux de carénage, ainsi qu'une unité de traitement. Cette zone de 6500 m<sup>2</sup> avec 3 bacs déboueurs a fait l'objet en 2017 d'un porter à connaissance (Socotec) et d'analyses des effluents de carénage (Labocéa), qui ont conduit à sa reconnaissance par antériorité à la loi sur l'eau en juin 2018 par arrêté préfectoral N° 2018159-0004.

La zone a été optimisée autour d'une seule unité de traitement récupérant les effluents sur une zone de 3730m<sup>2</sup>.

577 passages sont comptabilisés en 2022, soit la moitié de l'estimation réalisée par la Socotec lors du porter à connaissance réalisé à la demande de la Police de l'Eau.

Des problématiques techniques de bouchons ont détérioré le matériel en fin d'année 2022, nécessitant un remplacement des filtres à zéolithes.

L'unité de traitement, ainsi que les canalisations et caniveaux, sont vidangés et nettoyés tous les ans par une entreprise spécialisée dans le traitement des boues (actuellement l'entreprise OSIS basée à Pluguffan assure la prestation 2 fois par an).

### **c. L'atelier technique**

L'atelier situé sur le quai face à l'île-Tudy en haut du ponton brise clapot a été déménagé en haut de la cale de mise à l'eau, dans l'objectif de dédier le précédent local à un usage commercial.

Des containers ont été installés début 2021, et aménagés depuis, y compris en 2022. Une clôture de la zone est prévue pour délimiter l'espace de travail des agents et les travaux prévus en 2022, devraient intervenir au second semestre 2023, entre les périodes de travaux de remplacement de pontons.



***d. Cales de mise à l'eau :***

L'accès à la cale du port de plaisance a été modifiée en 2015 pour sécuriser la zone de manutention réservée aux professionnels, et la circulation du public sur la promenade. La cale de mise à l'eau connaît une forte affluence dès le mois d'avril pour les unités transportables. Les incivilités sont régulières et la simplicité du système d'accès via la barrière permet des réparations relativement rapides.

Depuis 2022, l'entretien des cales, y compris celle du port de Larvor, est réalisée mécaniquement avec une machine motorisée équipée de brosses rotatives métalliques. L'eau de javel n'est plus utilisée.

e. **Déchèterie :**



Une déchèterie contenant :

- Il y a deux cuves de 1000 litres pour la récupération des huiles usagées.
- 3 caisses palettes : 1 pour le bois, 1 pour la ferraille, 1 pour le carton.
- 2 caisse-palettes pour les déchets issus du nautisme.
- 1 caisse-palette pour les bidons vides.
- 1 caisse-palette pour les pots de peinture.
- 1 fut pour les filtres à huile.
- 1 pour les aérosols.
- 1 pour les liquides dangereux.

Les déchets sont évacués par la société SARP vers des centres de traitement, un suivi de cette collecte est consultable au bureau du port.

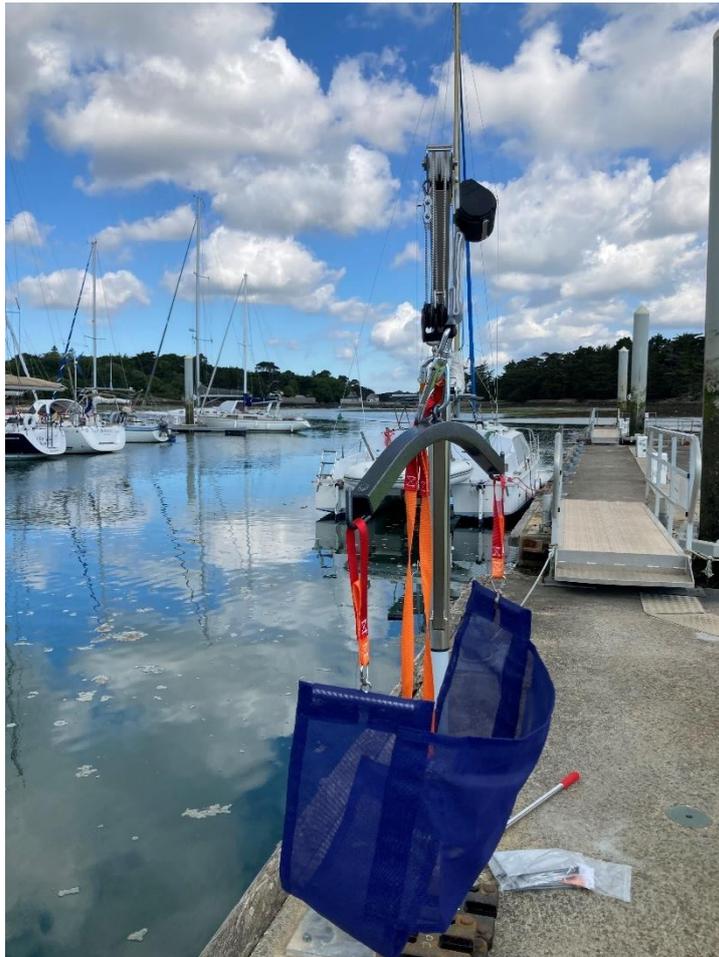
2. **Travaux réalisés sur la zone portuaire en 2022 :**

a. **Réaménagement des pontons A, G, H et D :**



Le chantier de remplacement des pontons a eu lieu à compter de mi-novembre 2022, avec pour objectif de renouveler les pannes A, G, H et D, tout en supprimant des places, permettant ainsi d'avoir des emplacements plus larges, plus adaptés aux bateaux modernes et à la demande.

## **b. Installation d'une potence :**



En prévision des évènements organisés par l'APLOC, association de plaisanciers de Loctudy et par le CNL, Cercle Nautique de Loctudy, la potence a été installée par les Services Techniques de la Commune via un scellement chimique. Le bon fonctionnement de l'ensemble a été certifié par un organisme extérieur.

## **c. Etudes des AMO :**

Des AMO ont été validés en juillet 2021 :

Philippe AZZI était en charge du renouvellement du ponton lourd et des pontons de la zone de Beg Menez dite de l'extension. La mission de ce dernier a pris fin courant 2022 sans réelle avancée technique, et l'entreprise Safege/Suez a pris le relais pour définir les besoins et la faisabilité technique du renouvellement des installations. Arnaud Ricard est en charge du dossier depuis début décembre 2022. Des scénarios sont en cours d'élaboration pour le renouvellement du ponton brise clapot. La zone dite de l'extension va se voir renforcer par les éléments des pontons D, E, F et G, remplacés en 2022 et 2023.

Didier GROSDMANGE est en charge des travaux de maintien des profondeurs. En 2022, des relevés bathymétriques et prélèvements de sédiments ont été réalisés.

L'entreprise Enviromer a été retenue pour la réalisation des analyses, suite au plan d'échantillonnage validé par la DDTM. Plusieurs contrôles ont été réalisés sur les échantillons prélevés après des incohérences dans les analyses réalisées début mars.

Une réunion avec la DDTM a été réalisée le 5 octobre 2022, reprenant toutes les investigations réalisées. Enfin, une consultation a été menée pour la réalisation d'une étude hydro sédimentaire pour simuler des scénarios de refoulement des sédiments après passage d'une drague aspiratrice. Les démarches se poursuivent en 2023.

#### **d. Renouvellement des bateaux de servitude :**

2 coques alu ont livrées début 2022 par le chantier CBS de Belz dans le Morbihan.

Permis d'armement simplifié validé par les Affaires Maritimes et le centre de sécurité de Concarneau.

Un problème d'isolation d'un des bateaux a été révélé lors de la sortie d'eau d'entretien des 70h du moteur mais la réparation a été faite à temps pour permettre aux agents de bénéficier des 2 bateaux pour la saison estivale, ce qui est indispensable, tant pour le service de rade, que pour l'accueil des bateaux en escales, très demandeur d'une aide à l'arrivée dans le port et d'une aide à l'amarrage, ainsi que pour les évènements nautiques.

Les bateaux peuvent être équipés d'une petite grue/potence permettant de réaliser les travaux de nettoyage des bouées, remplacements de bouées en saison si nécessaire, déplacement de catways...

Le bateau dédié au service de rade est équipé d'un taud/bimini permettant de protéger les agents du soleil notamment en été.



### **3. La gestion technique des installations**

Dans le cadre de la gestion technique du port, plusieurs organismes ou entreprises interviennent pour des sujets spécifiques tous les ans :

- Pour la partie électricité : la SOCOTEC.
- Pour les extincteurs : réalisé dans le cadre des bâtiments de la Commune de Loctudy.
- Pour les mouillages et les chaînes de l'extension : SOS Plongée de Concarneau.
- Pour les chaînes et contrepoids du ponton brise-clapot : Plongée pro services (Sébastien Legeay)
- Pour la protection cathodique des pieux : les équipes du port depuis le changement intégral des anodes en 2020.

Les autres contrôles récurrents des infrastructures portuaires se font par les agents portuaires sur la base de la méthode VSC proposée par le bureau d'études Accoast en 2017.

Le changement d'organisation prévu en 2023 devrait permettre de formaliser plus en détails l'entretien annuel du patrimoine portuaire.

## **II – LE SERVICE AUX USAGERS**

### **A – Prestations aux usagers**

#### 1. Les services fournis :

- Contrôle de l'exploitation
- Transmission des renseignements météorologiques
- Distribution d'eau potable
- Distribution d'énergie électrique
- Fonctionnement des installations sanitaires (Douches, W.C., Toilettes, laverie)
- Lutte contre l'incendie
- Réception et enlèvement des ordures ménagères et des résidus
- Avitaillement en carburant des bateaux
- Liaison radio avec les navires

#### 2. Qualité de l'accueil :

### **LE BUREAU DU PORT**



#### **Heures d'ouverture :**

Juillet/Août : 8h à 20h00

Avril Mai Juin et Septembre 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h00

Octobre à Mars : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

#### **Aménagement :**

- Un hall d'accueil, et d'un petit bureau en rez-de-chaussée.
- Deux blocs sanitaires d'une capacité totale de 13 douches, 13 W.C. 12 lavabos et d'1 W.C. douche accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Un sanitaire automatique
- Un bureau, d'une salle d'archives
- Une grande salle de réunion mise à disposition des associations. Cette salle peut servir de P.C. course pour les manifestations nautiques.
- Une vigie
- Une laverie avec 2 lave-linges de 9kg et 2 sèche-linges de 9 kg.
- Une météo affichée
- Des vélos que l'on prête à nos clients en escale pour effectuer des courses (voir photo ci-après). De nouveaux arceaux en aluminium ont été installés pour permettre de répondre à la demande des usagers.
- Des chariots, disposés le long de la promenade, pour l'embarquement des vivres.
- Une bibliothèque en prêt/ échange de livres, revues.
- Les plaisanciers et autres touristes en balade sur le port bénéficient d'un accès libre au réseau wifi du port.

### 3. le traitement des réclamations :

Aucune réclamation n'a été recensée en 2022.

#### **B - Effectifs**

Le personnel est composé de :

-1 directeur de port à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, avec contrat renouvelé pour 3 ans le 1<sup>er</sup> juin 2020 (en arrêt de travail du 25 mai au 28 novembre puis en mi-temps thérapeutique depuis le 29 novembre 2021 jusqu'au 28 novembre 2022).

-1 adjoint au directeur : agent portuaire (Agent de maîtrise) qui coordonne les agents techniques.

-1 agent administratif : secrétaire comptable, et gestion des contrats.

-3 agents portuaires : dont un agent titulaire à 35H, un agent titulaire à 28H/semaine annualisées.

Un agent a été recruté au 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour pallier l'absence pour arrêt maladie d'un agent permanent depuis le mois de juillet.

-1 emploi saisonnier au mois de juin.

-6 emplois saisonniers en juillet et août pour 3 ETP.

Au 1<sup>er</sup> mars 2022, un agent a également été embauchée par la Commune de Loctudy en tant que directrice adjointe des services techniques et est en charge des travaux portuaires.

#### **C – Commerces indépendants bénéficiant d'une autorisation occupation temporaire**

Un magasin, LOC MARINE SERVICE, sur une surface de 288M<sup>2</sup> propose un choix très important d'accastillage, mais aussi de la location et vente de bateaux, de l'entretien de navire, de grutage.

Le magasin USHIP/PICHAVANT YACHTING spécialiste en accastillage sur une surface de 208M<sup>2</sup>, appelé dorénavant CN Diffusion.

Le bar restaurant, LE MAHI MAHI qui offre un point de détente sympathique face à l'île-Tudy, ainsi que sur l'entrée du port. Suite à la mise en Gérance en 2021 par Monsieur Petit à Madame Paubert, cette dernière a racheté l'entreprise JONART le 25 février 2022. L'année 2022 (et début 2023) a permis la régularisation administrative de la situation avec un nouveau contrat d'AOT débutant au 1<sup>er</sup> mars 2023.

La société LOCABAZE/Aquatiko location de jet ski, bateaux et permis de navigation est un nouveau locataire depuis mai 2021. La SCI Alysée restant titulaire de l'AOT de droits réels.

L'AOT de Loc. Pêche Promenade a été révoquée le 01/12/2017. Le bâtiment de Michel Le Reun a été remis dans son état primitif en mars 2021. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2023.

Le bar restaurant l'Scale a ouvert ses portes le 5 juillet 2021, après une AOT accordée le 21 avril 2021.

Lot N° 1	Le MAHI MAHI
	Bar – Brasserie – Restaurant Redevance annuelle : 806€ H.T. Surface 260 m <sup>2</sup> Nature de l'AOT Simple avec fonds de commerce Date de l'A.O.T. 1 <sup>er</sup> mars 2023 Durée 11 ans et 10 mois (jusqu'au 31 décembre 2034)

**Lot N° 2****LOC MARINE SERVICE**

Accastillage, vente de bateaux, entretien de navire, manutention.

Redevance annuelle : 892.80€ H.T.

Surface 288 m<sup>2</sup>

Nature de l'A.O.T. simple (non constitutive de droits réels)

Date de l'A.O.T. 15 Décembre 2010

Durée 18 ans

**Lot N° 3****Aquatiko LOCAMARINE – SCI Alysée Watersports**

Location de jets ski, bateaux, préparation aux permis de navigation.

Redevance annuelle : 516.60€ H.T.

Surface 123 m<sup>2</sup>

Nature de l'AOT constitutive de droits réels

Date de l'A.O.T. 11 juillet 2013 au 30 avril 2043

Durée 30 ans

Changement de locataire prévu début mai 2021 : Locabaze

**Lot N° 4****Loc. Pêche Promenade**

Location de petits canots, sorties pêches, préparation aux permis de navigation.

Redevance annuelle :

Surface 45 m<sup>2</sup>

Nature de l'AOT simple (non constitutive de droits réels)

Date de l'A.O.T. 24 Novembre 1997

Durée 31 ans

Avenant pour 35 m<sup>2</sup> supplémentaires le 22 Décembre 2011  
AOT révoquée le 01/12/2017 pour cessation d'activité, procédure en cours avec Monsieur Le Reun.

Bâtiment démoli le 23 mars 2021 et remis en état primitif



**Lots N° 5 & 6**



**PICHAVANT YACHTING/ Espace Nautique 29 puis l'entreprise CN Diffusion**

*Pas de modification de l'AOT*

Accastillage, spécialiste des navires en bois mais aussi vente de bateaux, entretien de navire, manutention

Redevance annuelle : 1218.30€ H.T.

Lot N° 5

Surface 208 m<sup>2</sup>  
Nature de l'A.O.T. Simple (non constitutive de droits réels)  
Date de l'A.O.T. 3 mars 2008  
Durée 20 ans

Lot N° 6

Surface 185 m<sup>2</sup>  
Nature de l'A.O.T. Simple (non constitutive de droits réels)  
Date de l'A.O.T. 10 Avril 1998  
Durée 31 ans

**Ancien atelier du port**



**B & G Group**

**Bar restaurant l'SCALE**

Surface de 22,40 m<sup>2</sup> pour une redevance de terre-plein bâti de 170.24 € HT

AOT simple du 26 avril 2021 jusqu'au 25 avril 2026  
Soit pour une durée de 5 ans



**G.A.S.M. QUIMPER**

**Association de plongée**

Surface de 15.82m<sup>2</sup> correspondant à 2 places de parking pour la mise en place d'un conteneur permettant le stockage de matériel de plongée.

Redevance de 49€ HT  
AOT simple de 5 ans du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2026

### III - L'ACTIVITE

#### A – Les éléments marquants de l'année 2022

##### 1. Politique commerciale :

###### a. Environnementale :

En l'absence de mise en place de cuve à eaux grises et noires, la demande de Label Pavillon Bleu est suspendue. Le port de plaisance n'étudie plus la possibilité de répondre aux exigences de la certification « Ports Propres » qui n'est pas considéré comme une priorité immédiate.

###### b. Réseau Passeports Escales :

Créé par la Compagnie des Ports du Morbihan, ce réseau dont Loctudy est membre depuis 2014, permet d'intégrer une gestion dynamique des places de port, tout en faisant bénéficier aux usagers en contrat annuel à Loctudy d'un certain nombre de nuitées gratuites dans les ports du réseau.

###### c. Réseau TransEurope Marina : Toujours dans une volonté de promotion de notre port, y compris vers la clientèle britannique, le réseau TransEurope Marina est une association de ports sélectionnés en Europe, avec une spécificité : chaque membre doit être à au moins 30 miles d'un autre port membre. Chaque membre offre ensuite aux autres titulaires de partager 50% de remise sur cinq jours d'accostage dans les autres ports membres du réseau.

###### d. Modification des tarifs : La tarification des contrats annuels a évolué de 6.5% pour l'ensemble des contrats, et 7% pour les tarifs d'escale.

##### 2. Evènements particuliers :

###### a. Collaboration avec l'Agence Finistère 360°

La collaboration avec F360° a pris fin avec l'agence, qui a recentré ses activités sur le Tourisme.

###### b. Manifestations nautiques accueillies :

- 1<sup>er</sup> mai : Mini salon d'exposition de l'entreprise CN Diffusion. Intérêt pour le port : faire découvrir aux usagers de Bénodet, Concarneau et Port la Forêt le port de plaisance de Loctudy.
- 3, 4, 5 juin : Rencontre annuelle des Blue Djinn (bateaux de 6 à 8m) : 25 bateaux + bateaux d'organisation.
- Sortie annuelle de l'association des pêcheurs plaisanciers de Hennebont le 13 juin (10 bateaux de 6 à 9m).
- Croisière du Yacht Club du Crouesty du 13 au 15 juin (10 bateaux de 9 à 11 m).
- La route du Corail : rassemblement pour les nuits des 17 et 18 juin pour 18 bateaux de 7 à 10m).
- Régate du Cercle Nautique de Loctudy : Coupe du Finistère D2 les 18 et 19 juin.
- Tour du Finistère le 29 juillet : Le port de plaisance a accueilli 88 bateaux de 6h du matin à 17h à cause d'un vent capricieux, et les bateaux sont repartis le 30 juillet en direction de Port la Forêt. L'organisation a été satisfaite de l'accueil et des animations mises en œuvre. L'accueil de ces nombreux bateaux en escale a été rendu possible grâce aux 25 places en contrat annuel libérées par les plaisanciers à cette occasion, et grâce aux conditions météorologiques exceptionnelles.

## **B – Les statistiques de l'activité**

### 1. Statistiques Générales :

Type de prestations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution sur 6 ans
	Btx	Btx	Btx	Btx	Btx	Btx	
Contrat Annuel	566	578	579	575	571	568	0.35%
AOT	129	134	137	116	110	100	-22%
Forfait hivernage janvier à mars	19	12	7	5	1	1	-89%
Forfait hivernage avril à juin	0	0	6	2	1	1	
Forfait hivernage octobre à décembre	0	0	3	3	1	0	
Contrat Mensuel	63	54	71	45	75	73	16%
Contrat Semaine	74	79	125	85	122	117	58%
Passages	2537	2465	2334	2074	2427	2873	13%

Il existe un contrat annuel pour le bateau du Défi des Ports de pêche qui a été attribué sur le Ponton Lourd, pour permettre d'appliquer un tarif le plus avantageux possible. Les chiffres sont stables entre 2021 et 2022. On constate une forte demande pour du stationnement au mois ou à la semaine, avec des réservations en dernière minute souvent difficiles à satisfaire.

Types de Passage	Nombre de bateaux					Évolution	Nombre de nuitées					Évolution
	2018	2019	2020	2021	2022		2018	2019	2020	2021	2022	
Escale	1552	1465	1313	1537	1840	40%	8203	5450	6514	5141	4816	-26%
Escale Trans Europe M	142	135	109	91	97	-11%	283	296	226	163	160	-29%
Passeport Escale	771	734	652	799	936	44%	1262	1122	965	1297	1400	45%
TOTAL	2465	2334	2074	2427	2873	39%	9748	6868	7705	6601	6376	-17%

L'évolution récente entre 2021 et 2022 s'explique par une forte baisse des nuitées en janvier et février sans explications particulières, ainsi qu'en octobre, novembre et décembre à cause des travaux de renouvellement des pontons. D'une manière générale on constate un nombre de passage plus important de mars à aout avec des nuitées logiquement en hausse, mais avec un temps de stationnement des bateaux plus court lié à la bonne météo. Les nuitées du mois de juillet sont plombées par la fermeture du port pour permettre l'accueil du Tour du Finistère le 29 juillet au matin avec départ le 31 juillet, soit 2 nuits fermées aux escales, et des remplissages incomplets en amont et aval. Il existe un déficit de 118 nuitées par rapport à 2021 sur ce mois de juillet.

### 2. Autres statistiques : Zone technique/aire de carénage

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les bateaux de passage sur l'aire de carénage sont comptabilisés.

Pour rappel, 592 bateaux (erreur précédent rapport) sont passés par l'aire de carénage en 2021 (517 bateaux en 2020, 481 bateaux en 2019, 618 en 2018).

En 2022, le port de plaisance enregistre 577 bateaux ayant utilisés l'aire de carénage, avec une fréquentation intense entre les mois de mars, avril et mai. Si l'activité démarre en février (40), elle double au mois de mars (entre 80 et 90 bateaux), pour se stabiliser en juin juillet (50), et repartir en fin d'année pour les sorties d'eau (octobre/novembre en fonction des conditions météorologiques de l'automne, incitant ou non les plaisanciers à maintenir des sorties en mer.

L'aire de carénage génère un chiffre d'affaires de 11 112 € HT.

Les charges de fonctionnement de cet équipement, entre le contrat d'entretien et les consommables, ainsi que le nettoyage des caniveaux et vidange et nettoyage du bac déboureur et canalisations, sont en hausse avec des réparations imprévues en fin d'année (et début 2023) suite à un bouchon dans les canalisations de l'unité de traitement. Le protocole de contrôle et d'entretien va évoluer en 2023 suite à ces problèmes techniques et à un contrôle de la DDTM, dans le but d'assurer un meilleur suivi des passages, des pratiques des plaisanciers, et des consommations de fluides sur la zone.

a. **Liste d'attente** (mise à jour en janvier 2023 suite aux renouvellements d'octobre et affectation de début d'année) :

Ce tableau met en évidence la demande par gabarit d'emplacement permettant de comparer directement les capacités d'accueil avec la demande réelle, sachant que les travaux doivent permettre de s'adapter à la demande, notamment en élargissant les alvéoles, et donc de faire correspondre les gabarits des emplacements à la demande. La demande pour des bateaux importants, dont les multicoques, est sous-évaluée car les demandeurs ont bien conscience que le port n'est pas adapté à leur demande. Il existe une demande de plus en plus forte pour les multicoques, mais aussi des vedettes.

La liste d'attente est stable à date équivalente.

Evolution de la liste d'attente										Places disponibles dans le port en contrat annuel au 1er janvier 2023		
Taille bateaux	Nombre d'inscrits fin 2018		Nombre d'inscrits fin 2019		Nombre d'inscrits fin 2020		Nombre d'inscrits fin 2021		Nombre d'inscrits fin 2022			
G1	43	13%	21	9%	18	9%	18	7%	26	10%	117	21%
	<i>évol/4 ans</i>								-40%			
G2	112	33%	76	32%	69	34%	80	32%	78	31%	166	29%
	<i>évol/4 ans</i>								-30%			
G3	75	22%	65	27%	49	24%	64	26%	56	22%	146	26%
	<i>évol/4 ans</i>								-25%			
G4	57	17%	45	19%	41	20%	47	19%	42	17%	52	9%
	<i>évol/4 ans</i>								-26%			
G5	29	9%	23	10%	20	10%	25	10%	32	13%	60	11%
	<i>évol/4 ans</i>								10%			
G6	15	4%	6	3%	4	2%	12	5%	9	4%	22	4%
	<i>évol/4 ans</i>								-40%			
G7	7	2%	2	1%	2	1%	4	2%	6	2%	7	1%
	<i>évol/4 ans</i>								-14%			
Totaux	338	100%	238	100%	203	100%	250	100%	249	100%	570	100%
	<i>évol/4 ans</i>											

<b>Gabarit 1</b>	inf à 6m	<b>Gabarit 5</b>	de 10,5 à 12m
<b>Gabarit 2</b>	de 6 à 7,5 m	<b>Gabarit 6</b>	de 12m à 13,5m
<b>Gabarit 3</b>	de 7,5m à 9m	<b>Gabarit 7</b>	sup à 13,5m
<b>Gabarit 4</b>	de 9m à 10,5m		

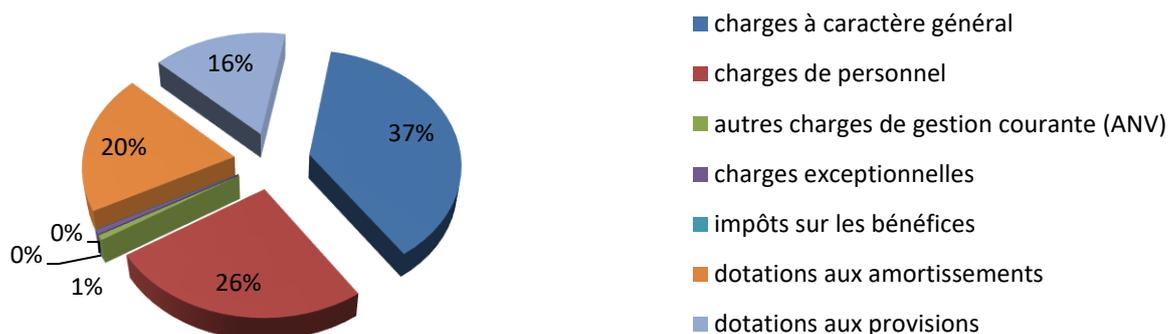
## IV – LES COMPTES DE LA CONCESSION

### A – Section d'exploitation

#### 1 – Charges

<b>Comparatif des dépenses</b>				
<b>Type de dépenses</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
charges à caractère général	314 723	318 413	408 709	485 171
charges de personnel	271 206	276 180	275 424	327 608
autres charges de gestion courante (ANV)	2	4	1	8 689
charges exceptionnelles	6 267	10 447	5 926	7 457
impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
dotations aux amortissements	191 277	212 885	224 105	252 254
dotations aux provisions	50 000	200 000	75 000	200 000
valeurs comptables d'éléments cédés			2 020	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>833 475</b>	<b>1 017 930</b>	<b>991 185</b>	<b>1 282 779</b>

### **Comparatif des dépenses**



<b>Charges à caractère général</b>				
<b>Type de charges</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Fournitures non stockables (eau électricité)	42 045	42 619	37 858	37 923
Entretien et petit équipement	22 493	51 538	19 485	36 365
Carburant consommation	1 580	991	3 428	1 926
Carburant revente	125 082	106 458	164 186	230 025
Locations mobilières	0	1 658	0	0
Entretien et réparation	24 953	34 486	82 392	70 061
Etudes et recherches	0	6 179	0	9 100
Assurances	2 018	2 035	21 071	24 208
Cotisations foncières des entreprises	23 796	23 367	23 304	23 625
Taxes foncières	24 825	24 984	25 408	26 322
Cotisations (PE, TransE, météo)	32 429	13 388	19 236	12 125
Autres prestations (poste, informatique, gestion administrative et financière)	15 502	10 711	12 342	13 491
<b>TOTAL</b>	<b>314 723</b>	<b>318 413</b>	<b>408 710</b>	<b>485 171</b>

## **Remarques :**

Les dépenses à caractère général ont progressé de 18,71 % en 2022 (soit + 76 436 €), et en particulier sur les postes d'achats.

Les achats : Cette hausse est principalement imputable à l'achat du carburant passant de 167 000 à 232 000 € (soit + 38,38 %).

L'augmentation de ces achats s'explique par une hausse conjuguée des quantités commandées (de 52 000 à 65 000 l de gasoil et de 83 000 à 85 000 l de super 95) et du prix des carburants (le prix moyen du gasoil passe de 1,16 € HT à 1,55 €HT et le Super 95 de 1,28 à 1,54 € HT).

De même, la reprise de la maintenance des mouillages sur bouées en 2022 a généré la facturation des fournitures nécessaires à cet entretien (10 105 €) et explique la variation de +57% du poste « achats de fournitures ».

Dans le même esprit, l'augmentation des achats de fournitures diverses résulte principalement de l'achat du bois pour la réfection des platelages.

Les services extérieurs : Globalement, les services extérieurs sont constatés à la baisse pour -8,58 %. Même si cette variation s'explique notamment par le fait que des travaux de désensablage pour 29 166 € étaient constatés en 2021, elle est contrebalancée par une première facturation de la mission de maîtrise d'œuvre pour le rétablissement des profondeurs (9 100 €) et des études afférentes (15 590 €).

Les dépenses de personnel, sans prendre en considération le remboursement des indemnités journalières conséquentes au congé de maladie du directeur du port et comptabilisées en recettes, sont en augmentation de 18,95 %. Cette variation s'explique par la revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par la rémunération à plein traitement du Directeur du port et par le recrutement depuis le mois de novembre d'un agent de remplacement. A prendre aussi en compte dans la masse salariale, la participation du port de plaisance aux frais de personnel des agents de la commune (services techniques et administratifs) et, depuis le mois de mars, de l'assistance technique apportée par la directrice adjointe des services techniques dans la conduite et le suivi des travaux (soit + 33 000€ en 2022).

Sur l'exercice 2022 les autres charges de gestion sont constituées par des admissions en non-valeur résultant de créances non honorées et pour lesquelles le comptable public considère ne dispose plus de moyen de recouvrement.

Les 1 600 € enregistrés au titre des opérations d'ordre correspondent à la valeur nette comptable d'un bien sorti de l'inventaire (bateau Bombard).

Les dépenses exceptionnelles concernent les remboursements des résiliations des locations annuelles et la cotisation à l'association des ports de Bretagne.

Une provision d'un montant de 200 000 € pour grosses réparations a été constituée pour prévoir les travaux de rétablissement des grandes profondeurs et portant un montant total de provisions constituées à la somme de 575 000 €.

## 2 – Recettes

RECETTES				
Type de comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 Atténuation de charges	455	0	6 690	17 053
70 Vente de produits	920 103	1 007 513	1 031 350	1 115 860
74 Subvention d'exploitation	0	0	0	0
75 Autres produits de gestion courante	5	1 248	3	1
77 Produits exceptionnels	2 812	1 451	8 123	82 733
042 Opération d'ordre	31 772	31 404	14 098	20 706
R002 Excédent reporté	72 186	193 859	217 546	285 684
<b>TOTAL</b>	<b>1 027 333</b>	<b>1 235 475</b>	<b>1 277 810</b>	<b>1 522 037</b>

Comparatif des ventes de prestations					
Type de prestations	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% d'évolution
Contrats Annuels	603 090	680 455	663 903	682 072	2,74%
Locations AOT	7 912	7 511	7 158	7 071	-1,21%
Forfait hivernage	9 073	5 853	1 924	527	-72,60%
taxe de séjour bateaux sur cale	7 641	10 122	11 254	8 385	-25,49%
taxe de séjour bateaux sur terre plein	5 053	10 876	12 948	11 112	-14,18%
Contrats Mensuels	54 538	26 532	22 592	23 246	2,90%
ventes de carburant	129 187	128 170	169 943	228 504	34,46%
Passages/escales	91 161	125 786	129 765	139 716	7,67%
Autres prestations	12 448	12 206	11 864	15 227	28,34%
<b>TOTAL</b>	<b>920 103</b>	<b>1 007 513</b>	<b>1 031 351</b>	<b>1 115 860</b>	<b>8,19%</b>

Autres prestations					
Type de Prestations	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% évolution
manutention et remorquages	667	692	408	2625	543,38%
autres prestations	3669	2825	4192	3693	-11,90%
redevance annuelle Terre-plein	1330	1400	2858	5206	82,15%
laverie	2566	895	1995	1979	-0,79%
Electricité	3979	4894	1978	1670	-15,59%
Eau	238	1501	433	54	-87,59%
<b>TOTAL</b>	<b>12448</b>	<b>12206</b>	<b>11864</b>	<b>15227</b>	<b>28,34%</b>

### Remarques :

L'évolution constatée sur les locations annuelles (+ 2,74 %) respecte la revalorisation des tarifs en 2022 fixée à 2,5 %.

S'agissant des locations de passage, après une augmentation de 3,16 % en 2021, nous constatons une accélération de l'augmentation des fréquentations saisonnières en 2022 (+ 7,67%).

La hausse conjuguée des quantités et des prix du carburant conduit à une forte augmentation de la recette sur ce poste (+ 34,46 %).

L'augmentation des recettes en provenance des redevances d'usage annuel du terre-plein est liée à la revalorisation des tarifs 2022.

Quant à la hausse constatée au titre des manutentions et remorquages des bateaux, il convient de réviser à la baisse les recettes de 2022 pour tenir compte du caractère exceptionnel de des opérations de transfert pour la réalisation des travaux de rénovation du phare des Perdrix ; dès lors, la variation ne s'élève réellement qu'à 600 €.

En contrepartie, les autres recettes sont constatées à la baisse du fait :

- De l'électricité : facturation intégrée au forfait
- Du forfait hivernage : le renouvellement des pontons C et D a limité cette prestation
- De la redevance d'utilisation de la cale et du terre-plein.

Des indemnités journalières pour un montant de 17 053 € ont été versées en 2022 suite aux remboursements du congés maladie du directeur du port.

Les produits exceptionnels se composent de :

- La cession de trois bateaux pour un total de 24 365 € ;
- La cession aux enchères des pontons pour 52 489 €.

Avec le renouvellement des pannes flottantes prévu sur 2022, une opération de mise aux enchères des pontons usagers sera réitérée en 2023.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des subventions d'équipements pour un montant 20 706 € représentant une hausse de 47 % qui s'explique par l'amortissement d'une nouvelle subvention d'équipement accordée pour l'aire de carénage.

**Récapitulatif :**

Recettes 1 522 037.26 €  
Dépenses 1 282 779.28 €  
Excédent d'exploitation **239 257.98 €**  
Dont résultat de l'exercice – 46 426.61  
Dont excédent reporté + 285 684.59

## **B – Section d'investissement**

### **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement de 2022 sont essentiellement constituées

- Le remplacement des pontons A, G, H et D pour 310 530.72€
- L'achat de deux bateaux de servitude 77 423.93€
- Le changement d'un collier servant au guidage du ponton lourd pour 19 500€
- L'achat d'une potence d'embarquement pour 6 594€
- Le remplacement de coffrets électriques pour 6 316€.

Parmi les dépenses d'équipement engagées et restant inscrites sur les restes à réaliser au début de l'année 2023, figurent :

- Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des installations portuaires pour 111 897 €
- Pour solde des remplacements des pannes flottantes pour 256 436 €
- Pose d'une clôture avec portail pour 15 584 €

### **Recettes :**

Les recettes proviennent des amortissements, de la constitution d'une provision pour grosses dépenses d'entretien, de la reprise du résultat et d'une réserve réglementée.

### **Récapitulatif :**

Recettes	1 506 391.14 €
Dépenses	386 875.08 €
Excédent d'investissement	1 119 516.06 €
Dont résultat de l'exercice	67 919.30€
Dont excédent reporté	1 051 596.76€

### **Situation globale du budget annexe du port de plaisance au 31/12/2022**

Résultat cumulé d'exploitation :	239 257.98 €
Résultat cumulé d'investissement :	714 593.52 €
	Dont 575 000€ de provisions
Résultat global :	953 851.50 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2022 : 404 922.54€  
Restes à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2022 :

**Disponible pour autofinancement : 953 851.5 € dont 575 000€ de provisions**



## **V – CONCLUSION et PERSPECTIVES 2023**

Les priorités identifiées pour les années à venir jusqu'à la fin de la concession sont le renouvellement des installations et la réalisation d'un dragage doux, permettant la poursuite des activités nautiques.

1) Economie : Les tarifs évoluent de 6.5% en 2023 concernant les AOT et les contrats annuels, et 7% concernant les escales.

2) Investissements :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la société MSE GROUP de Toulon un marché pour le remplacement des pontons, passerelles, catways, réseaux et autres équipements pour les pontons A, D, G et H.

Ce marché d'un montant de 775 200 € HT et signé le 25 juillet 2022 inclue d'autres travaux comme l'installation d'un portail anti-intrusion sur le ponton lourd et les pannes A à H, des bornes de distribution d'eau et d'électricité évolutives pour les pannes AGHD et des totems rétroéclairés sur le ponton lourd et les pannes A à H.

La commune a signé un avenant n°1 avec la société MSE GROUP d'un montant de 15 320.00€ HT portant le nouveau montant du marché à la somme de 790 520 € HT et dont l'objet était d'ajouter des équipements complémentaires et des travaux modificatifs comme :

- Des totems de signalisation des pannes E et F
- Des portails anti-intrusions et des contrôles d'accès des pannes E, F et sur le ponton lourd
- le remplacement de 8 catways de 6 m par des catways de 8m renforcés

Puis un avenant n°2, d'un montant de 9 812 € HT pour la fourniture et l'installation d'équipements anti-intrusions a été conclu et fixant le nouveau montant du marché à la somme de 800 332.00€ HT.

Dans le cadre de l'exécution de ces travaux, des travaux supplémentaires vont être réalisés pour remplacer les éléments usagés de l'extension portuaire par une réutilisation de pontons existants issus des travaux dans le port principal sur pieux et de prendre en considération, dans la balance des travaux, des prestations déjà exécutées et intégrées dans la tranche optionnelle n°2 affermie, comme la pose de totems de signalisation des pannes E et F ou l'installation de portails anti-intrusions et de contrôles d'accès des pannes E, F et pontons lourds.

Le projet d'avenant n°3 a pour objet de porter le montant du marché à la somme de 844 422,00 € HT, soit une plus-value de 44 090.00 € HT (+ 8.93 % par rapport au marché initial). Les travaux restant à réaliser sont :

- Le remplacement du ponton D réalisé en début d'année 2023, ainsi que E, F en fin d'année 2023.
- Le renouvellement des pontons de l'extension en remplacement les éléments de ponton de la Marque Metalu défectueux par les éléments de ponton Poralu du port principal.
- Le renouvellement de la signalétique sur l'aire de carénage.

Les études concernant le remplacement du ponton brise clapot sont en cours auprès de la société SAFEGE/SUEZ pour 2 scénarios : renouvellement à l'identique ou décalage du ponton brise clapot dans le chenal avec estacade.

### 3) Travaux de maintien des profondeurs :

Le bureau d'études GAIA Terre bleue poursuit les investigations pour la réalisation d'un projet d'expérimentation résultant de l'étude de faisabilité pour les travaux de maintien des profondeurs du port de plaisance. Suite aux résultats de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'étude DHI, Monsieur le Maire a soumis aux membres du Conseil Municipal en date du 12 mai 2023, le projet de travaux pour le maintien des profondeurs du port de plaisance aux côtes mentionnées dans le contrat de concession avec le SMPPP (41 000m<sup>3</sup> à draguer dont 500m<sup>3</sup> de sédiments à extraire à terre car légèrement contaminés : zone en bas de cale qui correspond aux rejets de l'aire de carénage avant la mise en place de la station).

L'étude hydro sédimentaire indique qu'un scénario de dragage aux marées descendantes sur une vingtaine de jours au mois de janvier peut être concluant sous réserve des accords départementaux. L'idée est d'utiliser une drague aspiratrice stationnaire pour draguer environ 5000 m<sup>3</sup>/an (taux maximum de sédimentation annuelle) et de refouler la mixture (90% eau+10% sédiments désagrégés) dans le chenal, dans des conditions maîtrisées pour éviter un retour dans le port de pêche ou sur les zones conchylicoles et aussi de conserver une eau de qualité pour le prélèvement pour la criée.

Ce test s'accompagnera d'une instrumentalisation de suivi importante afin de mesurer les éventuels impacts au niveau des zones conchylicoles, de la criée, de la ria et des plages environnantes... Il permettra ainsi de valider ou d'amender ce scénario ou enfin de l'optimiser pour les années à venir. A cet effet un CLIS (comité local d'information et de suivi) sera mis en place.

Une concertation des acteurs maritimes, environnementaux et des collectivités concernées est prévue le 7 juin à 18h en présence du SMPPC et de la DDTM.

Le montant de ce test expérimental est estimé à 150 000€ HT dont 85 000€ d'amenée et de replis de la drague et environ 20 000€ pour les outils de suivis et mesures de l'expérimentation (capteurs de turbidité, pièges à sédiments, relevés topographiques, bathymétries...).

Les sédiments contaminés de la zone en bas de cale pourraient quant à eux, être déshydratés sur le port pour servir ensuite de couverture imperméable à la décharge de kéruno. Ils ont des caractéristiques analogues à des matériaux couvrants et imperméables. Ils peuvent être valorisables s'ils répondent aux critères environnementaux dans une logique à terre.

Ces frais d'extraction, sont estimés à 30 000€ HT. (Dragage, floculation, fourniture des boudins géotextiles, transport, mise en forme des boues, ...)

- ▷ 7/06 à 18h : réunion avec les acteurs maritimes et environnementaux
- ▷ Second semestre 2023 : constitution des 2 dossiers environnementaux et dépôt, ainsi que préparation du dossier d'appel d'offre pour le dragage
- ▷ Janvier 2024 : Test expérimental du dragage si avis favorable des différents acteurs

### 4) Réorganisation du service du port de plaisance :

Au 1<sup>er</sup> juin 2023, le poste de directeur du port de plaisance est supprimé. Un poste de chargé de missions administratives et juridiques est créé et sera basé en Mairie, avec un temps dédié au port de plaisance. Les agents du port sont au 01/06 intégrés hiérarchiquement au niveau de la direction des services techniques.

- 5) Admission en non-valeur : le Trésor Public demande à faire passer 11408 € HT de dettes clients en admission en non-valeur, concernant un seul usager en situation d'impayés.
- 6) Projet d'avenant au contrat de concession pour l'intégration du terre-plein du port dans le périmètre de la concession